



ANNEXE II AU CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP) :

ENGAGEMENT DE RECONNAISSANCE DE RESPONSABILITE

Relatif au bon respect des obligations de confidentialité, de protection des données à caractère personnel ou sensibles et des mesures de sécurité en vigueur au ministère de l'Intérieur

LA PERSONNE DESIGNEE CI-APRES :

NOM – Prénom :			
Né(e) le :		à :	
déclarant avoir toute autorité pour agir en tant que (fonctions dans l'entreprise) :			
au nom de la société désignée ci-contre (raison sociale et adresse du siège social) :			

pour l'exécution du marché relatif à l'acquisition de système mobile de découpe hydro-abrasive au profit de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises.

Reconnaît avoir été sensibilisée et de ce fait avoir pleinement connaissance :

- que l'autorisation d'accès aux locaux de l'administration est conditionnée à l'obtention d'une autorisation d'accès délivrée après enquête diligentée par le service de sécurité compétent, ce droit d'accès est strictement personnel, incessible et limité dans le temps ;
- que toute éventuelle action contraire aux règles édictées doit être immédiatement signalée à l'administration ;

- que l'administration peut, à tout instant, demander à en contrôler sans restriction l'utilisation qui en est faite ;
- des dispositions des articles 413-9 à 413-12 du code pénal relatifs aux atteintes au secret de la défense nationale.

S'engage à ce que tous les agents appelés, sous sa responsabilité, à intervenir à un titre quelconque dans le cadre de l'exécution du marché :

- respectent l'obligation de discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont ils auraient connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs activités ;
- prennent connaissance et respectent les dispositions décrites en annexe II du CCAP relative à la protection des informations, à la confidentialité et aux mesures de sécurité ;
- ne divulguent en aucun cas à un tiers des informations ou données tant personnelles que professionnelles qu'ils pourraient être amenés à apprendre dans l'exercice de leur mission ;
- ne reproduisent, ni ne stockent, ni ne copient, ni ne diffusent, ni ne modifient, ni n'altèrent, ni ne détruisent toute information ou donnée dont ils pourraient avoir connaissance à d'autres fins que celles de l'exercice de leur mission ;
- respectent le principe fondamental du « besoin d'en connaître » et ainsi ne tentent pas d'accéder, ni de reproduire, ni de stocker, ni de copier, ni de diffuser, ni de modifier, ni d'altérer, ni de détruire toute information dont ils ne sont pas supposés avoir connaissance dans l'exercice de leur mission.

Déclare être pleinement consciente de ses responsabilités et reconnaît être informée des conséquences pénales et contractuelles qui pourraient résulter de la non application des procédures et dispositions édictées ci-dessus.

A		le	
Recopier ci-dessous la formule manuscrite suivante : « je m'engage »			
CACHET DE L'ENTREPRISE		SIGNATURE	

